



Contrat d'utilisation

entre

SIX Terravis SA, Hardturmstrasse 201, 8005 Zurich (ci-après SIX Terravis)

et

1. Partie contractante

Groupe d'utilisateurs : **Administration publique**

Nom / Société :

Utilisation par

Offices des poursuites et des faillites du canton _____

IDE :

CHE-_____._____._____

Rue / N° :

NPA / Localité :

Contact par e-mail :

2. Objet du contrat

SIX Terravis met à disposition un portail électronique d'information Terravis, accessible dans toute la Suisse, permettant de consulter des données et de les retraiter pour ses propres besoins.

Le présent contrat constitue la base de l'accès électronique de la partie contractante aux données et en fixe les modalités d'accès ainsi que de transmission.

3. Prestations de SIX Terravis

SIX Terravis fournit à la partie contractante les prestations décrites à l'annexe 1.

4. Conditions générales / Tarifs

La partie contractante reconnaît que les conditions générales (CGV, annexe 2) de SIX Terravis ainsi que la liste de prix en vigueur (annexe 3) font partie intégrante du présent contrat. Les CGV et la liste de prix applicables peuvent être consultées sur www.terravis.ch ou, sur demande de la partie contractante, envoyées directement par e-mail. Les CGV et la liste de prix en vigueur au moment de la conclusion du contrat sont jointes au présent contrat d'utilisation en tant qu'annexes. Toute modification des tarifs figurant dans la liste de prix doit être annoncée par SIX Terravis par e-mail 100 jours à l'avance.



5. Entrée en vigueur / Durée du contrat

Le contrat d'utilisation entre en vigueur à la signature et est conclu pour une durée indéterminée.

6. Résiliation du contrat

Le contrat d'utilisation peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de 90 jours, par notification écrite adressée à l'autre partie.

La Confédération et les cantons ont le droit, en présence d'une décision de sanction entrée en force, d'exiger la résiliation. Dans ce cas, SIX Terravis dispose d'un droit de résiliation extraordinaire immédiat.

7. Droit applicable / for juridique

La relation juridique entre SIX Terravis et la partie contractante est régie exclusivement par le droit suisse.

Le for juridique pour les litiges découlant du présent contrat d'utilisation ou en lien avec celui-ci est Zurich.

8. Annexes

Les annexes au contrat d'utilisation sont :

- Annexe 1 : Prestations SIX Terravis
- Annexe 2 : Conditions générales (CGV)
- Annexe 3 : Tarifs renseignement Terravis (incl. émoluments cantonaux du portail de renseignements)

Partie contractante

SIX Terravis SA

Zurich, _____

Walter Berli,
Directeur général

Raphael Fuchs,
Membre de la direction